

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
GARD

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°201912005
DE LA COMMUNE DE
GENERARGUES

Envoyé en préfecture le 11/12/2019
Reçu en préfecture le 11/12/2019
Affiché le 11/12/2019
ID : 030-213001290-20191210-D201912005-DE

Fait le 12/12/2019

NOMBRES DE MEMBRES

Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	11	07

DATE DE LA CONVOGATION

03 Décembre 2019

DATE D'AFFICHAGE

03 Décembre 2019

OBJET DE LA DELIBERATION

Décision Modificative n°02
M14

Séance du 10 Décembre 2019.

L'an deux mille dix-neuf
Et le 10 Décembre.

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry JACOT, le Maire.

Présents : JACOT Thierry - ASSEMAT Patricia - BONHOMME Guy - BURKHALTER Odile - HAUSER Marc - PLANTIER Jean-François - PELIZZON Véréna - (Nombre de présents : 07).
Absent(e)s: BECH Jeremy - LAVAL Valentin - CASTANS Ingrid -
Absent excusé : VIELJUS Christophe.

Monsieur Le Maire propose de modifier les prévisions budgétaires de la façon ci-dessous :

Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
Chapitre / Article	Montant	Chapitre / Article	Montant
23/2315	-10 000€	20/202	+10 000€
23/2315	-13 000€	21/2181	+13 000€
23/2315	-4 000€	20/2051	+4 000€

Après délibéré le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Maire de Générargues
Thierry JACOT



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes